

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Une loi sera adoptée ce printemps, insinue le ministre



Les travailleurs à temps partiel à Queen's Park hier : Roger Couvrette, président, OPSECAAT; Candy Lindsay, vice-présidente, OPSECAAT; Shirley Wood, personnel scolaire à temps partiel, collège Centennial; J-L Roy, personnel scolaire à temps partiel, Collège Boréal; Sabrina Girolamo, personnel scolaire à temps partiel, collège Seneca.

Le gouvernement de l'Ontario introduira une loi ce printemps visant à créer un processus pour les travailleurs à temps partiel et de session des collèges d'adhérer à un syndicat et de participer à la négociation collective, selon le ministre de la Formation, des Collèges, et des Universités.

« Nous réfléchissons sur l'introduction d'une loi au cours de ce printemps » John Milloy a dit à *Toronto Star* hier. « C'est notre engagement d'accorder les droits de négociation aux travailleurs à temps partiel des collèges communautaires et ça représente en effet une priorité du gouvernement.

« Nous réfléchissons sur la façon de le faire, et non pas si nous le faisons ou pas. »

Milloy n'a pas mentionné à quel moment la loi sera introduite pendant la période de questions quand il a été interrogé par Rosario Marchese, député du NPD hier (voir l'encadré à la page 2).

Roger Couvrette, président de l'organisation des employés à temps partiel et de session des collèges (OPSECAAT), a regardé le débat à Queen's Park de la tribune des visiteurs.

« Je dois avouer que je n'ai pas été impressionné par les réponses du ministre, » a dit Couvrette. « Il a carrément évité la question sur la raison pour laquelle le gouvernement a demandé à la Commission des relations de travail de ne pas ordonner un vote rapide.

« Des milliers d'entre nous ont signé des cartes syndicales partiellement parce que le gouvernement

Suite à la page 2

McGuinty a manifesté son appui aux droits de négociation des travailleurs à temps partiel et de session, » a-t-il dit. « On aurait dû commencer à voter. »

Couvrette a dit que le gouvernement et les collèges auraient pu demander à la Commission des relations de travail de tenir un scrutin tout de suite mais de compter les votes après l'adoption d'une nouvelle loi.

« Si un scrutin a lieu après, de nombreux travailleurs à temps partiel et de session qui avaient signé les cartes du SEFPO auraient déjà quitté les collèges pour occuper d'autres emplois, » a-t-il continué.

Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO, a dit que le syndicat continuera à faire pression auprès du gouvernement pour qu'il introduise une loi immédiatement.

« Évidemment, la priorité la plus pressante dans n'importe quelle loi est de nous donner l'occasion d'organiser un vote d'accréditation aussitôt que possible, » a-t-il dit.

Dans l'intervalle, la demande d'accréditation du SEFPO existe toujours dans les dossiers de la Commission des relations de travail. Bien que la Commission ait refusé d'ordonner un vote rapide, elle n'a pas refusé la demande. Un directeur a reçu des instructions pour assigner à un agent de relations de travail la tâche du traitement de la demande.

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe : www.collegeworkers.org ou **1-866-811-7274**

Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Interrogation à Queen's Park

Traduction libre de la transcription de la période des questions, 22 avril 2008

M. Rosario Marchese : Ma question est pour le procureur général. Le 30 août 2007, M. Bentley, l'ancien ministre de la Formation, des Collèges et Universités, a promis d'accorder les droits de négociation collective aux travailleurs à temps partiel et de session. Pourquoi le ministre, aujourd'hui, le procureur général, a envoyé son avocat à la Commission des relations de travail jeudi dernier pour protester contre les mêmes travailleurs à propos des mêmes droits ?

L'honorable Christopher Bentley : Au ministre de la Formation, des Collèges et Universités.

L'honorable John Milloy : Je remercie le membre pour sa question. Ça me donne l'occasion de répéter l'engagement du gouvernement d'accorder des droits de négociation aux travailleurs à temps partiel dans les collèges de l'Ontario. L'honorable membre connaît bien notre engagement et notre travail avec Kevin Whitaker, à qui nous avons demandé de faire un rapport à ce sujet. Nous remercions M. Whitaker pour son rapport, qui a été publié le 1^{er} février. Nous avons eu l'occasion d'examiner son rapport et de consulter les parties intéressées et j'espère pouvoir faire un compte rendu à ce propos à l'Assemblée législative dans un proche avenir.

M. Rosario Marchese : Merci, monsieur Bentley, pour la réponse. Je dirai que selon le rapport du conseiller, M. Whitaker, a-t-il dit au gouvernement : « On doit accorder immédiatement aux employés à temps partiel le droit de se syndiquer. » C'est exactement ce qu'il a dit à la page 34 de son rapport. Ça fait déjà 82 jours et vous étudiez toujours le rapport, il me semble. Ce que nous savons, c'est que le ministère du Procureur général a protesté bruyamment contre la représentation syndicale des travailleurs à temps partiel et de session des collèges. C'est la raison pour laquelle la question a été adressée au monsieur Bentley. Roger Couvrette, président de l'organisation provinciale des travailleurs à temps partiel, est présent aujourd'hui, avec beaucoup d'autres. Lui et des milliers et des milliers de travailleurs qui ont signé des cartes syndicales aimeraient écouter la réponse du ministre : Pourquoi monsieur Bentley a-t-il promis d'accorder des droits de négociation collective aux travailleurs à temps partiel et de session en août dernier mais, en avril, a-t-il protesté contre le droit de ces mêmes travailleurs aux bons salaires, avantages sociaux et sécurité d'emploi ?

L'honorable John Milloy : Comme je l'ai dit, nous remercions M. Whitaker pour son rapport et j'espère pouvoir faire un compte rendu à l'Assemblée législative dans un proche avenir à propos du respect de l'engagement que nous avons fait en août dernier ...